

488897-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' ġestjoni ta' parkeġġi – Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge

OJ S 134/2026 15/07/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Servizzi - Xogħlijiet

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Email: marches@villemontrouge.fr

Tip legali tax-xerrej: Korp irregolat bil-liġi pubblika, ikkontrollat minn awtorità lokali

Attività tal-awtorità kontraenti: Servizi pubblici ġenerali

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge

Deskrizzjoni: La Ville de Montrouge souhaite concéder la réalisation de travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de sa Ville, dans le cadre d'un contrat de concession. Le Conseil municipal de la ville de Montrouge a approuvé par délibération en date du 18 juin 2026 le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 20 ans . La ville de Montrouge gère actuellement son offre de stationnement par l'intermédiaire de deux délégations de service public (DSP) arrivant à leur terme le 31 août 2027 : - INDIGO INFRA est délégataire de la DSP pour le stationnement en surface, incluant l'exploitation des horodateurs et de l'application, le contrôle des infractions, et le traitement des réclamations via une convention en cycle complet. - INGO STATIONNEMENT SB est délégataire de la DSP pour le stationnement en ouvrages, intégrant l'entretien, l'exploitation et la maintenance des onze parkings publics appartenant à la Ville. Le renouvellement de ces deux délégations de service public s'inscrit dans un objectif visant à faire converger ces deux offres via une politique de gestion commune et unifiée avec la passation d'un contrat de concession unique. Le titulaire de la Concession devra construire, financer, exploiter, entretenir et maintenir les installations et équipements concédés ainsi que les activités, à ses frais, risques et périls, conformément aux dispositions de l'article L.1121-3 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées dans la consultation qui sera lancée ultérieurement. Un travail visant à instaurer une politique globale unifiée permettant de rééquilibrer les usages en matière de stationnement au niveau de la ville et de chaque quartier a été lancé par la Ville de Montrouge. Des travaux de rénovation et de mise en conformité seront à réaliser par le concessionnaire, notamment dans le parking Cresp. Cela sera détaillé dans le projet de convention de délégation et le cahier des clauses techniques de construction envoyé au moment de la phase offre. Ces éléments s'inscrivent dans le souhait de la Ville de développer son offre de service au sein de ces parcs de stationnement, notamment en matière de : - Service de mobilité (guidage à la place, application numérique permettant la réservation de place, le développement de l'offre d'

infrastructure de recharge pour véhicules électriques, des espaces dédiés au covoiturage...) et espaces vélos sécurisés ; - Qualité d'accueil (mise en peinture, qualité d'éclairage, diffusion de musique et insonorisation, identité olfactive des circulations piétonnes, informations directionnelles relatives aux équipements publics, de transports et commerces de proximités) - Service à la clientèle (casier, conciergerie, service de nettoyages de véhicules, de gonflages de pneus, micro logistique urbaine, toilettes) - Communication institutionnelle (présence de logo de la ville, espaces d'affichage pour la communication municipales dans les endroits passants, intégration d'intervention artistiques...) Concernant le stationnement en surface : On dénombre environ 2839 places de stationnement en surface sur le territoire de la commune. Dans le cadre des projets de requalifications, la Ville procède à un partage de l'espace public au profit des modes doux et de la végétalisation, aussi un certain nombre de places seront vraisemblablement supprimées dans la durée de la concession (cible à 2.200 places). La tendance est donc à la diminution globale du nombre de places de stationnement en surface pour privilégier les autres fonctionnalités de la rue. Le stationnement en ouvrage prendra donc une place de plus en plus prépondérante pour assurer un maintien de l'offre et de la qualité de service pour l'utilisateur motorisé. L'offre de surface est ventilée en deux catégories : - une zone dite « rouge » en hypercentre de 275 places, visant à encourager des rotations rapides, - une offre dite « verte » de 2564 places pour les autres quartiers favorisant le stationnement résidentiel longue durée Concernant la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant : La présente consultation comprend la délégation de la mission visant à contrôler et appliquer la redevance de stationnement en application de la loi MAPTAM et le principe de dépenalisation et de décentralisation du stationnement payant. La mission du concessionnaire devra permettre la mise en place d'une stratégie globale du stationnement sur la Ville de Montrouge tant en ouvrage qu'en surface. Le concessionnaire aura notamment à sa charge les obligations ci-dessous (liste non exhaustive) : - Disposer de la capacité suffisante afin de répondre aux besoins de création, de rénovation et de mise en conformité, cela en cohérence avec le planning imposé par l'autorité concédante et du délai de réalisation des investissements - Assurer la qualité des investissements et leur durabilité - Assurer la continuité du service public, notamment à travers la mise en place d'un dispositif organisationnel avec des garanties techniques et de moyens humains - Mettre en œuvre les engagements et moyens nécessaires en matière de relation clientèle, de communication. - Exploiter et gérer le service et le périmètre concédé avec une vision évolutive afin de répondre à la demande en mutation des usagers et de la collectivité notamment à travers : o La promotion de la multimodalité, o Le stationnement des deux-roues motorisés, o Le stationnement spécifique des véhicules électriques avec une offre d'infrastructure de recharge o L'intégration des problématiques de développement durable et sociale avec l'intégration des problématiques d'économie d'énergie, la qualité de l'air, la maîtrise des ressources naturelles, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, les chaînes de recyclage, l'insertion des personnes en difficultés ... o Le stationnement sécurisé pour les vélos.

Identifikatur tal-proċedura: bcb3402a-a3cf-4c83-8bfb-83591e83bca1

Identifikatur intern: 2026-33

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizzi

Natura addizzjonali tal-kuntratt: Xogħlijiet

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 98351000 Servizzi ta' ġestjoni ta' parkeġġi

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Indirizz postali: Ville de Montrouge 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Belt: Montrouge

Kodiċi postali: 92120

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Il est envisagé de fixer la durée de la concession à 20 ans à compter de la date effective de prise de possession par le concessionnaire du périmètre concédé, entendue comme la date à laquelle le Concessionnaire se voit transférer la responsabilité et la garde de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers objet de la délégation. L'objet de la présente procédure de publicité et de mise en concurrence est de désigner le délégataire qui exploitera le stationnement global, à compter du 1er septembre 2027. La valeur du contrat correspond à un chiffre d'affaires annuel pour le concessionnaire estimé entre 4 et 5 millions d'euros H.T. soit un montant total estimé à 90 millions d'euros H.T. La valeur estimée est calculée conformément aux dispositions aux articles R. 3121-1 à R. 3121-4 du code de la commande publique et prend en compte la totalité du chiffre d'affaires, estimé sur une période d'exploitation de 20 ans, , sur la base d'un calcul en euros constants, sans indexation ni actualisation.

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 90 000 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Baži legali:

Direttiva 2014/23/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Dokument tal-Akkwist

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Concession de travaux et de service public pour des travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de la Ville de Montrouge
Deskrizzjoni: La Ville de Montrouge souhaite concéder la réalisation de travaux de modernisation ainsi que la gestion et l'exploitation du stationnement en surface et en ouvrage de sa Ville, dans le cadre d'un contrat de concession. Le Conseil municipal de la ville de Montrouge a approuvé par délibération en date du 18 juin 2026 le principe d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de 20 ans . La ville de Montrouge gère actuellement son offre de stationnement par l'intermédiaire de deux délégations de service public (DSP) arrivant à leur terme le 31 août 2027 : - INDIGO INFRA est délégataire de la DSP pour le stationnement en surface, incluant l'exploitation des horodateurs et de l'application, le contrôle des infractions, et le traitement des réclamations via une convention en cycle complet. - INGO STATIONNEMENT SB est délégataire de la DSP pour le stationnement en ouvrages, intégrant l'entretien, l'exploitation et la maintenance des onze parkings publics appartenant à la Ville. Le renouvellement de ces deux délégations de service public s'inscrit dans un objectif visant à faire converger ces deux offres via une politique de gestion commune et unifiée avec la passation d'un contrat de concession unique. La Ville de Montrouge a choisi de poursuivre l'exploitation de ces services via une délégation unique de service public. Le titulaire de la Concession (ci-après le « Concessionnaire ») devra construire, financer, exploiter, entretenir et maintenir les installations et équipements concédés ainsi que les activités, à ses frais, risques et périls, conformément aux dispositions de l'article L.1121-3 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées dans la consultation qui sera lancée ultérieurement. Des travaux de rénovation et de mise en conformité seront à réaliser

par le concessionnaire, notamment dans le parking Cresp. Cela sera détaillé dans le projet de convention de délégation et le cahier des clauses techniques de construction envoyé au moment de la phase offre. Ces éléments s'inscrivent dans le souhait de la Ville de développer son offre de service au sein de ces parcs de stationnement, notamment en matière de : - Service de mobilité (guidage à la place, application numérique permettant la réservation de place, le développement de l'offre d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, des espaces dédiés au covoiturage...) et espaces vélos sécurisés ; - Qualité d'accueil (mise en peinture, qualité d'éclairage, diffusion de musique et insonorisation, identité olfactive des circulations piétonnes, informations directionnelles relatives aux équipements publics, de transports et commerces de proximités) - Service à la clientèle (casier, conciergerie, service de nettoyages de véhicules, de gonflages de pneus, micro logistique urbaine, toilettes) - Communication institutionnelle (présence de logo de la ville, espaces d'affichage pour la communication municipales dans les endroits passants, intégration d'intervention artistiques...) Concernant le stationnement en surface : On dénombre environ 2839 places de stationnement en surface sur le territoire de la commune. Dans le cadre des projets de requalifications, la Ville procède à un partage de l'espace public au profit des modes doux et de la végétalisation, aussi un certain nombre de places seront vraisemblablement supprimées dans la durée de la concession (cible à 2.200 places). La tendance est donc à la diminution globale du nombre de places de stationnement en surface pour privilégier les autres fonctionnalités de la rue. Le stationnement en ouvrage prendra donc une place de plus en plus prépondérante pour assurer un maintien de l'offre et de la qualité de service pour l'utilisateur motorisé. Concernant la dépenalisation et la décentralisation du stationnement payant : La présente consultation comprend la délégation de la mission visant à contrôler et appliquer la redevance de stationnement en application de la loi MAPTAM et le principe de dépenalisation et de décentralisation du stationnement payant. La mission du concessionnaire devra permettre la mise en place d'une stratégie globale du stationnement sur la Ville de Montrouge tant en ouvrage qu'en surface. Le concessionnaire aura notamment à sa charge les obligations ci-dessous (liste non exhaustive) : - Disposer de la capacité suffisante afin de répondre aux besoins de création, de rénovation et de mise en conformité, cela en cohérence avec le planning imposé par l'autorité concédante et du délai de réalisation des investissements - Assurer la qualité des investissements et leur durabilité - Assurer la continuité du service public, notamment à travers la mise en place d'un dispositif organisationnel avec des garanties techniques et de moyens humains - Mettre en oeuvre les engagements et moyens nécessaires en matière de relation clientèle, de communication. - Exploiter et gérer le service et le périmètre concédé avec une vision évolutive afin de répondre à la demande en mutation des usagers et de la collectivité notamment à travers : o La promotion de la multimodalité, o Le stationnement des deux-roues motorisés, o Le stationnement spécifique des véhicules électriques avec une offre d'infrastructure de recharge o L'intégration des problématiques de développement durable et sociale avec l'intégration des problématiques d'économie d'énergie, la qualité de l'air, la maîtrise des ressources naturelles, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, les chaînes de recyclage, l'insertion des personnes en difficultés ... o Le stationnement sécurisé pour les vélos. Le concessionnaire aura pour objectif d'effectuer une optimisation économique de l'exploitation du service et de son impact financier pour le délégant, cela via une évaluation financière claire et rigoureuse retranscrite à travers les subventions d'investissement, la maîtrise du coût des investissements et des charges d'exploitation, la redevance versée au délégant.

Identifikatur intern: 2026-33

5.1.1. Ghan

Natura tal-kuntratt: Servizi

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Lkun fejn ikun

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Data tal-bidu: 01/09/2027

Data tat-tmiem tad-durata: 31/08/2047

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 90 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): le

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): le

Informazzjoni addizzjonali: Les candidatures seront analysées sur la base des critères

suiuants et noté sur 20 points : 1) Critère « Capacité économique et financière » sur 8 points :

Solidité financière du candidat et des membres du groupement Compte tenu de l'ampleur du

projet, tout candidat ne justifiant pas d'un chiffre d'affaires moyen annuel dans le domaine

d'activité d'au moins une fois et demie le montant estimé du marché (en euros HT) sur les 3

derniers exercices (ou tous les exercices disponibles pour une entreprise créée il y a moins de

3 ans) sera éliminé. 2) Critère « Capacité technique et professionnelle » sur 12 points : a.

Capacité technique et organisationnelle mise en avant (notamment à travers son expérience)

pour assurer le financement et la réalisation d'ouvrage de stationnement ainsi que des travaux

de rénovation et de mise aux normes et/ou sécuritaire nécessaire à la gestion et l'exploitation

du service de stationnement, pour 3 points. b. Moyen et expérience dans le domaine du

stationnement tant en ouvrage qu'en surface, cela comprenant l'intégration des dispositifs et

encadrement nécessaire à la gestion des redevances (contrôle et application), pour 3 points c.

Effectifs moyens annuels sur les 3 derniers exercices, pour 3 points. d. Qualité des références

sur la capacité d'innovation sur les services disponibles dans les parkings (garage vélos,

IRVE, guidage à la place...), pour 3 points L'autorité concédante envisage de sélectionner via

l'application des critères susmentionnés, 5 candidatures maximum en vue de la « Phase

Offres », sous réserve, d'une part, du nombre de candidatures suffisant et, d'autre part, de la

qualité suffisante des candidatures présentées. Si un candidat se trouve dans un cas

d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par le

maître d'ouvrage ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les

moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'autorité concédante, sa

candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

5.1.7. Akkwist strateġiku

Approċċ għat-tnaqqis tal-impatti ambjentali: Il-prevenzjoni u l-kontroll tat-tniġġis

Kriterji tal-akkwist ekoloġiku: Kriterji tal-UE għall-akkwist pubbliku ekoloġiku

Għan soċjali promoss: Opportunitajiet ta' impjieġ għall-persuni qiegħda fit-tul, għall-persuni

żvantaġġati u/jew għall-persuni b'diżabbiltà

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Dokument tal-Akkwist

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_qDzENesAp1

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Varjanti: Mhux permessa

L-offerenti jistgħu jifgħu aktar minn offerta waħda: Mhux permessa

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegji protetti: Le

Se tintuża l-ordni elettronika: le

Se jintuża l-pagament elettroniku: le

Forma legali li għandha tittieħed minn grupp ta' offerenti li jingħata kuntratt: Conformément à l'article R 3123-10 du Code de la Commande publique, dans le cas où le groupement retenu pour l'attribution du présent contrat n'est pas un groupement solidaire, ce groupement sera contraint de revêtir la forme d'un groupement solidaire avant l'attribution du contrat pour sa bonne exécution. Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : 1° En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; 2° En qualité de membres de plusieurs groupements. Dans le cadre d'une candidature en groupement, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale. Il est précisé que dans le cas où un candidat envisage la création d'une société dédiée, l'actionariat de celle-ci devra être intégralement et directement détenu par le candidat (en cas de candidature individuelle) ou réparti directement entre les différents membres du groupement (en cas de candidature groupée). Une telle obligation ne fait pas obstacle à la modification éventuelle de la répartition du capital de la société dédiée dans les conditions et limites fixées par le contrat de concession. La composition des groupements candidats ne peut pas être modifiée, ni par suppression, ni par ajout de membres, jusqu'à la signature du contrat de concession.

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: Ville de Montrouge Direction de la valorisation des espaces publics et de la mobilité 43 avenue de la République 92120 Montrouge

Numru tar-registrazzjoni: 21920049000015
Dipartiment: Ville de Montrouge Direction de la valorisation de l'espace public
Indirizz postali: 43 Avenue de la République
Belt: Montrouge cedex
Kodiċi postali: 92121
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)
Pajjiż: Franza
Email: marches@villemontrouge.fr
Telefown: 0146127384
Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_qDzENesAp1
Profil tax-xerrej: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>
Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej
Fornitur ta' servizzi tal-akkwist
Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist
Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni
Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

8.1. **ORG-0002**

Isem uffiċjali: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
Numru tar-registrazzjoni: 17950702500015
Dipartiment: Tribunal administratif de Cergy Pontoise
Indirizz postali: 2-4 Bld de l'Hautil
Belt: Cergy-Pontoise
Kodiċi postali: 95000
Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Val-d'Oise (FR108)
Pajjiż: Franza
Email: greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr
Telefown: 0130173400

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami
Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: 50d5f3a4-54c8-4b10-8b10-bdd9343fe862 - 01
Tip ta' formola: Kompetizzjoni
Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard
Sottotip tal-avviż: 19
Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 13/07/2026 18:11:00 (UTC+02:00) Hın tal-Ewropa tal-Lvant, Hın tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali
Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż
Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 488897-2026
Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 134/2026
Data tal-pubblikazzjoni: 15/07/2026